



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Paris, le 18 SEP. 2012

Unité territoriale de Seine-et-Marne

Affaire suivie par : J. MAFFRE
Téléphone : 01 64 10 53 31
Mél : julien.maffre@developpement-durable.gouv.fr
Référence : E/12- 1486

OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement
**Société ENTREPOTS PETROLIERS de la HAUTE SEINE (EPHS) à
La ROCHETTE (77000)**
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

SITE CONCERNE : Société ENTREPOTS PETROLIERS de la HAUTE SEINE (EPHS)
99, avenue de la Seine
77000 LA ROCHETTE

SIEGE SOCIAL : Société ENTREPOTS PETROLIERS de la HAUTE SEINE (EPHS)
99, avenue de la Seine
77000 LA ROCHETTE

REF.: Demande d'autorisation d'exploiter reçue le 21 juin 2012 en préfecture
de Seine-et-Marne, complétée par mails du 28/08/2012 et 11/09/2012

P.J : Plan de situation - Plan de masse

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

1. Présentation du demandeur, de son projet et du contexte de la demande

1.1 Présentation

1.1.1 Historique du site et contexte de la demande

La société Entrepôts Pétroliers de la Haute Seine (EPHS) a commencé l'exploitation du dépôt de liquides inflammables (DLI) sur le territoire de la commune de La Rochette (77) en 1958. Celui-ci s'est progressivement agrandi et aménagé.

La plateforme regroupe notamment aujourd'hui 18 bacs dont les contenances varient entre 796 m³ et 2 520 m³, une station de remplissage de citernes routières et un quai de déchargement de produits apportés par voie fluviale.

Anciennement classé SEVESO seuil-haut, le site a été déclassé en janvier 2010 à la suite d'une réduction importante de ses capacités de stockage d'hydrocarbures (pétrole brut, fioul

et gasoil), le volume maximal autorisé passant de 26 000 m³ à 8 249 m³. Ce changement de régime administratif a été acté par arrêté préfectoral n°10 DAIDD IC 020 du 15 janvier 2010.

L'établissement est depuis classé SEVESO seuil bas du fait de la quantité de liquides inflammables de catégorie C encore stockée sous la rubrique 1432.

Cette réduction d'activité a fait suite à l'arrêt d'un partenariat économique pour le stockage de pétrole brut et de produits raffinés et a alors conduit la société EPHS à envisager une reconversion partielle de son activité.

Après avoir reconverti les deux tiers de ses bacs pour le stockage de produits non classés (huile de colza notamment) et le stockage d'engrais liquide azotée sous le seuil de la déclaration (500 m³), la société EPHS a envisagé l'exploitation de l'ensemble de ses bacs hors liquides inflammables pour le stockage d'engrais liquide azotée (11 bacs pour une capacité de 17 391 m³).

Le stockage de fioul lourd ou de pétrole brut qui pouvait encore être réalisé dans 2 bacs après janvier 2010 a finalement été arrêté fin 2011 suite à l'interconnexion des pipelines provenant des champs pétrolifères de Vert-le-Grand et allant à la raffinerie TOTAL de Grandpuits. Ce stockage constituait le potentiel de danger le plus important du site (risque de boil over classique).

La société EPHS a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter le 9 novembre 2011, pour la modification des conditions d'exploitation de son dépôt de liquides inflammables et l'exploitation d'un dépôt de solution liquide azotée. Ce dossier a fait l'objet d'un relevé d'insuffisances et de compléments à apporter par l'inspection des installations classées (dossier devant être complété sur le fond au regard des dispositions des articles R. 512-3 à R. 512-9 du code de l'environnement).

Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter modifié a été déposé le 21 juin 2012 sur lequel porte le présent avis.

La société EPHS a par ailleurs été autorisée, par arrêté préfectoral n°2012/DCSE/IC/027 du 22 mars 2012, à exploiter temporairement, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, 11 bacs de stockages avec de la solution azotée pour un volume de 17 391 m³.

Le projet correspond à la réorganisation globale de l'activité envisagée par la société EPHS.

L'exploitant précise dans son dossier que ce changement d'activité est motivé par plusieurs raisons techniques, économiques et environnementales :

- les activités de stockage de produits pétroliers ayant diminuées, le maintien de l'activité de la société EPHS dépend du changement d'affectation d'une partie de ses bacs ;
- le changement d'affectation des bacs envisagé ne modifie en rien les techniques d'approvisionnement, les matériels utilisés sont quasiment les mêmes (seuls quelques investissements ont été nécessaires) ;
- d'un point de vue environnemental et paysager les bacs de la société EPHS sont isolés des habitations et des secteurs sensibles. L'activité projetée ne nécessite pas de nouvelle construction qui conduirait alors à un changement d'affectation des sols et une transformation du paysage ;
- La situation du site EPHS est idéale pour les deux activités prévues. Concernant les hydrocarbures, la société EPHS gardera le fonctionnement actuel avec un apport de 80% par voie fluviale et une redistribution locale par camions. Concernant la solution liquide azotée, la plateforme est idéalement placée au cœur du principal bassin de consommation du Sud-Est parisien, à proximité de Grandpuits (localisation du site de production de la société GPN) et dispose d'un accès direct à la Seine pour le transport par voie fluviale.

Evolutions du site en quelques dates :

Année	Descriptif de l'évolution
1958	Construction des premiers réservoirs 11-12-13-14 et 21-22-23-24 ;
1959	Construction du 1er mur de rétention, le fond de la cuvette est en tout-venant
1963	Constructions des réservoirs 61-62-63 et 53-54
1966	Constructions des réservoirs 32 et 33
1968	Construction des murets de rétention d'une hauteur de 0,5 mètre
1970	Revêtement du sol dans la cour par un enrobé anti-hydrocarbure, auparavant le sol était en stabilisé du genre grave ciment
1973	Construction des réservoirs 31-51 et 52
1976	Construction de l'extension et rehaussement du mur de rétention
1977	Injection de Bentonite dans toute la cuvette de rétention des bacs
2005-2008	Mise en conformité du site selon l'arrêté préfectoral du 17 Mars 2006
2009-11	Premier projet de reconversion d'une partie du stockage d'hydrocarbures en stockage de solution azotée, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter est jugé insuffisant et incomplet par l'inspection des installations classées qui s'en dessaisit donc en février 2011 (insuffisances notables persistantes et non prise en compte de l'arrêt de l'approvisionnement en fioul lourd)
2010-01	Arrêté préfectoral complémentaire actant la réduction du stockage d'hydrocarbures (le site passant d'un classement seveso seuil haut à seveso seuil bas). Un bac de stockage est réaffecté au stockage de solutions d'engrais azotés sous le seuil de l'autorisation (les autres bacs étant maintenus vides)
2011-10	Arrêt du stockage de fioul lourd et dépôt d'un nouveau dossier de demande d'autorisation pour le stockage de solution azotée
2012	Autorisation temporaire d'exploiter, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, 11 bacs de stockages de solution azotée pour un volume de 17 391 m ³ .

1.1.2 Description des installations

Présentation du site

La plateforme exploitée par la société EPHS s'étend sur une superficie d'environ 1,4 ha dont 1 061 m² sont bâtis.

Le site est constitué de trois parties distinctes et attenantes :

- le stockage en rétention composé de 18 réservoirs (bacs) d'une capacité variant de 796 m³ à 2 520 m³ avec ses conduites de remplissage et de vidange, ainsi que ses installations de sécurité et de défense incendie, sur une superficie de 5 445 m² ;
- les aires en rétention, de chargement et de déchargement des produits liquides, les pomperies avec ses logistiques de tuyauteries, hangars, bureaux, logement, chaufferie et diverses installations - transformation EDF et de compression d'air - sur une superficie de 5 070 m² ;
- le quai de Seine à l'extérieur où se situe un poste de chargement et de déchargement de péniches.

Une zone de parking est par ailleurs située devant l'entrée de l'établissement et utilisée pour le stationnement des véhicules du personnel, des visiteurs, des camions pétroliers venant soit approvisionner le dépôt, soit se ravitailler. Une partie du parking se situe sur la propriété de la société.

Un plan de masse est joint en annexe.

Les réservoirs (bacs) de stockages

La solution liquide azotée et les hydrocarbures seront répartis dans 18 bacs, construits entre 1958 et 1973. Ils sont aériens de type cylindrique à axe vertical, construits en tôles d'acier soudées à charpentes autoportantes et toits fixes.

Les réservoirs n° 61 et 62 sont de même type, cependant des écrans flottants ont été installés en 1994 et en 1995, pour satisfaire à la réglementation relative à la réduction des émissions atmosphériques des bacs de plus de 1 500 m³ contenant des liquides inflammables de catégorie B (anciens réservoirs de stockage de pétrole brut).

Les réservoirs sont reliés entre eux et vers les logistiques produits par un réseau de canalisations en acier de diamètre allant de 100 mm à 300 mm.

Tous les bacs sont équipés de dispositifs (clapets) de type sécurité feu à sécurité positive pouvant être commandés à distance. Seuls les bacs n°61, 62 et 63 sont dotés de vannes d'entrées et de sorties produits commandable à distance, les autres ont des commandes manuelles. Tous les bacs disposent par ailleurs d'alarmes de niveau haut et très haut.

N° de cuvette	N° de bac	Capacité "barèinée"	Diamètre	Hauteur	Stockage avant projet *	Stockage projetée	Volume total
1	11	1 010 m ³	10 m	12.6 m	Huile de colza	Solution liquide azotée	17 391 m ³
	12	1 468 m ³	12 m	12.6 m			
	13	1 016 m ³	14 m	12.6 m			
	14	1 929 m ³	14 m	12.6 m			
	21	986 m ³	10 m	12.6 m			
	22	983 m ³	10 m	12.6 m			
	23	987 m ³	10 m	12.6 m			
	24	984 m ³	10 m	12.6 m			
	31	2093 m ³	14.6 m	12.6 m			
	32	2520 m ³	16.1 m	12.6 m	Solution azotée		
	33	2515 m ³	16.1 m	12.6 m	Huile de colza		
2	51	796 m ³	9 m	12.6 m	GO	GO	8 249 m ³
	52	984 m ³	10 m	12.6 m	FODH	FODH	
	53	983 m ³	10.1 m	12.6 m	FOD	FOD	
	54	981 m ³	10.1 m	12.6 m	FOD	FOD	
	61	1760 m ³	14.1 m	12.6 m	Pétrole lourd	FOD ou GO	
	62	1762 m ³	14.1 m	12.6 m	Pétrole lourd	FOD ou GO	
	63	983 m ³	10.1 m	12.6 m	FOD	FOD	

* Sans tenir compte de l'autorisation temporaire mentionnée dans l'historique

Les rétentions

Tous les bacs sont contenus dans une cuvette de rétention principale d'une capacité de 13 576 m³, sur une surface d'environ 5 450 m². La totalité du périmètre de cette surface est close par un mur d'une hauteur de 2,5 m.

Cette cuvette est séparée en deux parties par un mur renforcé par des contreforts métalliques élevé sur une hauteur de 2,5 m afin de résister à un « effet vague » en cas de rupture d'un bac. Les bacs contenant les hydrocarbures sont ainsi séparés des autres réservoirs contenant de la solution liquide azotée.

Le sol de la cuvette a été rendu étanche par injection d'argile bentonite en 1977. La dernière étude de perméabilité du sol réalisée en juillet 2006 a démontré une perméabilité faible à très faible, donc susceptible d'arrêter une infiltration accidentelle d'hydrocarbures ou de solution liquide azotée.

Le volume total de la rétention n°1 correspondant aux bacs de solution liquide azotée, d'une surface totale d'environ 3 483 m², est estimé à 8 688 m³. Des murets en parpaings d'une hauteur de 0,50 m divisent cette rétention en 3 « pré-cuvettes ».

Le volume de la rétention n°2, correspondant aux bacs de stockage d'hydrocarbures, d'une surface d'environ 1 962 m², est estimé à 4 887 m³. Ce volume de rétention correspond à 59% la capacité du stockage des 7 bacs d'hydrocarbures et est supérieure à la contenance du plus grand réservoir.

La cour est elle aussi imperméable. Des murets de 0,29 m surmontent le périmètre et un dos d'âne de 0,3 m a été mis en place à l'entrée du site afin de former une rétention d'un volume estimé à 1 505 m³.

Les équipements annexes

Les équipements annexes nécessaires à l'activité du site comprennent :

- 6 postes de chargement en dôme des camions citernes présentant une capacité maximale de 920 m³/h correspondant à 4 bras de 150 m³/h (4 camions maximum pouvant charger en même temps) et 4 bras de 80 m³/h ;
- d'un poste de réception par camions citernes ;
- d'un poste de chargement et déchargement de produits transportés par voie fluviale disposant de 6 canalisations de diamètre 150 mm passant en souterrain sous la RD 326 qui permettent de réceptionner les produits à la cadence maximale de 300 m³/h (3 canalisations dédiées aux hydrocarbures et 3 canalisations dédiées aux solutions azotées) ;
- d'installations essentielles au fonctionnement du site telles que :
 - une chaufferie fonctionnant au Fuel Oil Domestique d'une puissance de 3,4 MW ;
 - un transformateur 400 kVA triphasé à l'huile (changé le 8 octobre 2008) ;
 - un ensemble de condensateurs de 50 kvar pour l'ensemble des installations de transfert ;
 - un poste de distribution de carburant pour les réservoirs des camions et véhicules industriels ;
 - des installations de stockage d'hydrocarbures de faible volume (inf. à 50 m³), pour l'alimentation de la chaudière ou le stockage d'additifs et de colorants ;
 - un compresseur d'air d'une capacité de 800 litres sous 8 bars de pression ;
 - un groupe de secours de production électrique ;
 - une centrale incendie ;
 - des installations de pré-mélange en ligne.

Pour ce qui concerne le transfert des produits depuis le quai de Seine, le pompage est effectué au moyen de pompes installées à bord des péniches ou convois.

Le traitement des effluents

L'ensemble des eaux pluviales et industrielles sont globalement conduites vers le dispositif de traitement du site (décanteur / déshuileur / débourbeur).

Les vannes de sectionnement à l'entrée et à la sortie du décanteur sont maintenues fermées en permanence. Seule une intervention humaine, permet l'acheminement des eaux vers le décanteur. L'alarme des détecteurs d'hydrocarbures se déclenche une fois les détecteurs bloqués en point haut, c'est-à-dire lorsque les réseaux de récupération des eaux pluviales sont pleins. Après contrôle visuel, l'opérateur permet le remplissage du décanteur avec les eaux retenues dans la cour, puis celles retenues dans les rétentions des bacs. Ensuite le rejet du décanteur dans la canalisation communale est permis par l'ouverture d'une dernière

vanne et si les détecteurs d'hydrocarbures et de solution azotée du décanteur n'ont pas conduit à l'obturation de la conduite de rejet.

En cas de perte de fuite importante de solution liquide azotée, les engrais pourront être pompées en cuvette (puisards) et réinjectées dans une cuve dédiée.

1.1.3 L'activité projetée

L'activité du site prévu, en mouvement annuel, est de :

- 250 000 tonnes d'engrais liquides azotés ;
- 70 000 tonnes d'hydrocarbures.

Pour ce qui concerne la solution liquide azotée, les apports se feront à 10 % par voie routière et à 90 % par voie fluviale. Les expéditions se feront à 100 % par voie routière.

En ce qui concerne les hydrocarbures, les apports se feront à 20 % par voie routière et à 80 % par voie fluviale. Les expéditions se feront à 100 % par voie routière.

1.2 Description de l'environnement du projet et de son implantation

La société Entrepôts Pétroliers de la Haute-Seine (EPHS) est implantée dans la Zone Artisanale du Pet au Diable le long de l'avenue de la Seine sur la commune de La Rochette.

Cette commune est située au Sud du département de Seine-et-Marne, à 15 km de la grande couronne de l'agglomération parisienne et à proximité d'agglomérations importantes avec Melun (~2 km au Nord), Fontainebleau (~15 km au Sud) ou Evry (~15 km au Nord-Ouest).

Elle se trouve dans la vallée de la Seine, qui traverse l'agglomération de Melun en aval de la plateforme. L'activité, en rive gauche de la Seine, utilise le transport fluvial.

L'urbanisation de La Rochette est séparée en deux bourgs : le village, entourée de boisements, au Sud, et des espaces d'urbanisation plus récente à vocation d'habitat mais aussi d'activités, au Nord. La plateforme de la société EPHS est située au Sud de la zone d'activité.

Le site occupe une superficie totale d'environ 1,4 ha, avec la totalité de la parcelle AE 50 et une grande partie de la parcelle AE 49.

La plateforme est limitée par :

- au Nord, une voie ferroviaire ;
- à l'Ouest, l'avenue de la Seine ;
- au Sud, l'avenue de la Seine puis par de petites activités ;
- à l'Est par le chemin de Halage ou Quai de Seine, puis la Seine.

Un plan de situation est joint en annexe.

1.3 Nature et volume des activités

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L. 512-1 du code de l'environnement, pour le stockage et la distribution de liquides inflammables ainsi que le stockage d'engrais liquides.

Le détail des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées est présenté dans le tableau ci-après.

Rubrique	Alinéa	AS, A, D, DC, NC	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Critère de classement	Seuil du critère	Unité du critère	Volume autorisé	Unités du volume autorisé
1432	2-a)	A	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de)	Liquides inflammables de 2 ^e catégorie : 8 362,5 m ³ : - 7 bacs aériens de stockage de fioul domestique (FOD/FODH) et gasoil (GO) d'une capacité totale de 8 249 m ³ ; - 3 cuves aériennes : 50 m ³ (FOD spéciale), 7,5 m ³ et 10 m ³ (GO, FOD ou additif FOD) ; - 2 cuve enterrée : 30 m ³ (GO, FOD ou additif FOD) et 12 m ³ pour l'alimentation de la chaudière ; - 2 capacités de 2 m ³ . Liquides inflammables de 1 ^{ère} catégorie : 1 capacité de 2 m ³ (colorant FOD).	Capacité équivalente totale	>100	m ³	1 675	m ³
1434	1-a)	A	Liquides inflammables (installation de remplissage ou de distribution)	6 postes de chargement en dôme et un poste de distribution en gasoil permettant un débit total maximal de 920 m ³ /h	Débit maximum équivalent de l'installation	≥ 20 m ³ /h	m ³ /h	184	m ³ /h
2175	1	A	Dépôt d'engrais liquide en récipients de capacité unitaire supérieure ou égale à 3000 l	11 bacs de stockage d'une capacité nominale variant de 1 000 m ³ à 2 500 m ³	Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	>500	m ³	17 391	m ³
2910	A-2	DC	Installation de combustion consomme exclusivement du fioul domestique	1 chaudière à vapeur	Puissance thermique maximale	>2 <20	MW	3,4	MW

A (Autorisation) ou AS (Autorisation avec Servitudes d'utilité publique) ou D (Déclaration) ou DC (Déclaration soumise au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement) ou NC (Non Classé) ;

Volume autorisé : éléments caractérisant la consistance, le rythme de fonctionnement, le volume des installations ou les capacités maximales autorisées ;

La quantité de liquides inflammables de 2nd catégorie stockée sur le site (environ 6 700 tonnes de catégorie C) est supérieure au seuil fixée à l'annexe 1 de l'arrêté du 10 mai 2000 (2 500 tonnes) mais inférieure au seuil d'autorisation avec servitude concernant la rubrique 1432 de la nomenclature des installations classées (25 000 tonnes). L'établissement est ainsi un site classé SEVESO seuil bas.

La capacité cumulée des 11 bacs de stockage de solution liquide azotée est de 17 391 m³. L'exploitant prévoit toutefois de conserver l'équivalent d'un bac vide sur le site afin de pouvoir répondre à un épandage accidentel dans la cour ou dans une rétention.

Les installations actuellement exploitées sur le dépôt sont notamment réglementées par l'arrêté préfectoral n° 05 DAI 2 IC 054 du 17 mars 2005 modifié par l'arrêté n°10 DAIDD IC 020 du 15 janvier 2010 et l'arrêté n° 06 DAIDD 1IC 022 du 7 février 2006.

Avis sur la présentation du projet :

La description du projet et des installations du site est satisfaisante, le niveau de détail apporté est approprié.

2. Étude d'impact

2.1 Méthodes utilisées

L'exploitant présente les méthodes utilisées pour le recueil des données nécessaires à la réalisation de l'état initial ainsi que les méthodes d'analyse des effets sur l'environnement.

2.2 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

2.2.1 Topographie et usage des sols

La plateforme est située en bordure de Seine, sur la rive gauche, à une cote d'environ 42.5 m NGF, dans un espace qui a été transformé par l'urbanisation. La société EPHS a commencé l'exploitation du site en 1958.

L'ensemble de la plateforme est en légère pente descendante vers la Seine. La plateforme est séparée de la Seine par le Quai de Seine ou chemin de halage (D326). En bord de Seine, un quai permet le déchargement de péniches fluviales.

2.2.2 Hydrographie - Hydraulique

La plateforme est située en bordure de la Seine (rive gauche). Le tronçon de la Seine concerné dans ce secteur est nommé « Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu) » et n° FRHR 73A :

- le débit moyen de la Seine est évalué à 244,4 m³/s ;
- la Retenue Normale (RN) de la Seine est de 38,68 m NGF ;
- le niveau des Plus Hautes Eaux Navigables (PHEN) est de 40.26 m NGF ;
- le niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PEHC) est de 43,37 m NGF (crue de 1910).

Les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Seine-Normandie pour ce tronçon mentionnés dans le dossier sont les suivants :

Code masse d'eau	Objectifs d'état retenus					
	Global		Ecologique		Chimique	
	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
FRHR73A	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015

2.2.3 Géologie et hydrogéologie

La plateforme, implantée en bord de Seine, est située dans les alluvions modernes du fleuve qui repose sur les calcaires de Champigny. Plus en profondeur, se trouvent le calcaire de Saint-Ouen puis les sables de Beauchamp.

Depuis 1958, la partie superficielle des sols a vraisemblablement été remaniée lors de la réalisation des terrassements et des sous-couches de forme puis des couches de finition (grave ciment puis enrobés). Par ailleurs, le sol de la partie « rétention » a fait l'objet d'injection de bentonite en 1977.

Les premières nappes présentes au droit de la plateforme sont :

- la nappe du réservoir des alluvions de la Seine ;
- la nappe du réservoir des calcaires éocènes ou « Nappe du Calcaire de Champigny ».

Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection d'un captage AEP. Le captage AEP le plus proche exploitant la nappe de Champigny, potentiellement en relation avec la nappe des alluvions de la Seine, se situe sur la commune de Boissise-la-Bertrand (captage Boissise-la-Bertrand 1), à 6 km à vol d'oiseau de la plateforme.

2.2.4 Faune, flore, paysage

Le site n'est pas situé dans une ZNIEFF, une zone NATURA 2000 ou une ZICO. Néanmoins, les zones sensibles suivantes sont présentes à proximité du site :

- les sites Natura 2000, Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone de Conservation Spéciale (ZSC) « Massif de Fontainebleau », situés au plus près à 600 m au Sud-Ouest ;
- la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 « Vallée de la Seine entre Melun et Champagne-sur-Seine », située immédiatement à l'Est des terrains objet de la présente demande d'autorisation.

Un recensement des espèces présentes sur les 2 sites Natura 2000 situés à proximité du site est présenté dans le dossier (éléments issus du « document d'objectifs Natura 2000 2007-2011 - Massif de Fontainebleau - sites n° FR1100795 et FR1110795 »).

La Seine est présente à proximité immédiate de la plateforme. Au droit du site, ainsi qu'en aval (agglomération melunaise), la Seine est « chenalisé » avec des berges principalement artificialisées en rive gauche et en rive droite jusqu'à Melun.

La plateforme prend place dans une petite enclave industrielle formée par le réseau ferré, ouverte sur la Seine et en limite des espaces forestiers se rattachant au vaste ensemble du massif forestier de Fontainebleau.

2.2.5 Environnement humain, contexte culturel

L'agglomération melunaise accueille une population de près de 108 000 habitants, réparties sur les bords de Seine et au Nord de Melun. Elle regroupe 6 420 entreprises correspondant à 47 511 emplois. Elle est également située dans la grande couronne de la région Ile-de-France à dominante rurale.

Les premières habitations sont situées à l'Ouest du site, au plus près à environ 300 mètres (au lieu-dit « l'Ermitage »). Les premières écoles sont situées dans le même secteur au plus près à 450 mètres. Aucun établissement recevant du public n'a été recensé à proximité immédiate du projet. A noter tout de même un itinéraire de randonnées empruntant la rive gauche de la Seine, immédiatement à l'Est du site (GR2).

Les activités industrielles sont relativement bien représentées sur le territoire environnant de la plateforme EPHS, sur la Zone Artisanale du Pet au Diable avec :

Entreprise	Activité	Distance avec le site
Verdoia	Entreprise de BTP avec parking de livraison	Environ 50 mètres au Sud
Marascalchi	Entreprise de maçonnerie avec parking de livraison	Environ 40 mètres au Sud
Sous station SNCF	Contrôle, transformation et distribution l'énergie fournie par le secteur	Environ 30 mètres à l'Ouest
National Citer	Dépôt de voiture	Environ 40 mètres au Sud
GSM	Stockage de matériaux de carrière	Environ 50 mètres au Nord
Valfrance	Silos agroalimentaires et stockage de nitrates et de produits phytosanitaires	Environ 220 mètre à l'Est, sur l'autre rive de la Seine

Le projet est éloigné de tout site inscrit ou classé du secteur, les premiers sites recensés par l'exploitant dans son dossier sont situés à plus d'un kilomètre de l'établissement.

Le projet est également éloigné des monuments historiques et d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) présents à Melun. Cependant, le périmètre de protection du château de La Rochette et de son parc, situé à environ 600 m au Sud, comprend une partie de la plateforme de la société EPHS.

Le projet est au centre d'un maillage routier dense, avec :

- l'autoroute A5 qui relie Paris à Troyes, qui passe à environ 10 km au Nord et à l'Est ;
- l'autoroute A6 qui relie Paris à Lyon passe à environ 15 km au Sud ;
- la francilienne (N104) qui contourne le Sud-Est de Paris à environ 15 km à l'Ouest ;
- la nationale N105 qui relie Melun à l'A5 puis à la francilienne à environ 5 km au Nord.

La desserte locale du projet s'effectue :

- soit par le chemin de halage ou Quai de Seine qui relie le site à la rocade de Melun (D 326) pour se diriger ensuite vers les directions Nord, Ouest ou Est ;
- soit par l'avenue de la Seine, pour rejoindre la route départementale 606 qui relie Melun au Nord ou Fontainebleau au Sud.

A noter que les valeurs concernant les trafics moyens journaliers annualisés (TMJA), présentés dans le dossier pour caractériser les axes de la desserte locale du projet (avenue de la Seine et chemin de halage Quai de Seine), apparaissent très élevées et non représentatives de la circulation locale. Toutefois, l'exploitant n'utilise pas ces chiffres pour évaluer l'impact de l'activité pour ce qui concerne le trafic routier induit.

2.2.6 Schémas, plans, documents opposables

Les documents applicables en matière d'urbanisme, de planification, et de gestion recensés par l'exploitant dans son dossier sont :

- le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF) approuvé en avril 1994 fixe les orientations du développement de l'Ile-de-France. La révision de ce SDRIF a été adoptée par le Conseil régional en septembre 2008 puis a été validé par l'assemblée Nationale le 31 mai 2011 ;
- le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Rochette dont la dernière modification a été approuvée le 25 février 2010 ;
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015 adopté par le Comité de Bassin Seine-Normandie le 29 Octobre 2009 ;
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés, dont le projet a été adopté par la Commission Locale de l'Eau, le 15 septembre 2010 ;
- le Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP) de Seine-et-Marne, dont l'actualisation a été approuvée le 10 mai 2011 ;
- le Plan Régional de la Qualité de l'Air en Ile-de-France (PRQA), approuvé le 26 novembre 2009 ;
- le Plan de Déplacements Urbains de la région Ile-de-France (PDU), approuvé par arrêté interpréfectoral en Décembre 2000 ;
- le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Vallée de la Seine, annexé à l'arrêté préfectoral du 31/12/2002.

2.2.7 Autres contraintes et servitudes recensées

Une canalisation du réseau ErDF basse tension est enterrée dans l'emprise de la RD 326 à l'Est de la plateforme de la société EPHS. Deux canalisations EDF de 63 kV sont enterrées à l'Ouest et au Nord de la plateforme.

Une canalisation du réseau GrDF est enterrée à l'Ouest, au Sud et à l'Est de la plateforme, dans l'emprise de l'avenue de la Seine et de la RD 326.

Deux conduites d'hydrocarbures 8" et 6" rejoignent le site depuis le Nord, à partir du pont SNCF (ces deux canalisations ont été raccordées).

Les voies ferrées immédiatement au Nord et à l'Ouest, ainsi que la sous-station SNCF à l'Ouest de la plateforme de la société EPHS imposent des servitudes. Cependant ces servitudes ne concernent pas la plateforme objet de la présente demande d'autorisation.

Dans le plan des servitudes du PLU de la commune de La Rochette, une zone spéciale de dégagement, de direction Nord-Est / Sud-Ouest est située au Sud de la plateforme EPHS, cette servitude ne concerne pas le projet.

Deux périmètres de protection autour du dépôt d'hydrocarbures liquides exploité par la société EPHS sont représentés dans le plan de zonage du PLU de la commune de La Rochette. Ces périmètres sont issus de l'étude de dangers de l'établissement dans son ancienne configuration (SEVESO seuil haut) et devraient être actualisés si le projet susvisé est autorisé.

2.3 Evaluation des impacts

2.3.1 Eaux

Eaux superficielles et eaux pluviales

Le projet ne prévoit pas de prélèvement dans les eaux superficielles pour le fonctionnement des activités projetées, à l'exception des besoins éventuels en eau d'extinction incendie.

Les impacts potentiels sont liés aux altérations éventuelles du milieu naturel pouvant provenir :

- de rejets d'eaux usées ou industrielles en cas de mauvaise gestion ;
- de rejets d'eaux pluviales susceptibles d'être polluées en provenance de la cour ou des rétentions (lessivage, emport de matières en suspension, d'hydrocarbures ou de solution liquide azotée) ;
- de pollutions accidentelles ou diffuses d'hydrocarbures ou de solution liquide azotée (rupture ou fuite d'un réservoir ou d'une canalisation, fuite aux postes de dépotage camion ou bateau, eaux incendies).

L'ensemble du site est toutefois en rétention et toutes les eaux sont collectées vers le système de traitement du site dont la sortie est "normalement fermée".

A noter toutefois que d'après les rapports d'analyses présentés en annexe du dossier, la valeur limite fixée en « hydrocarbures totaux » (par l'arrêté préfectoral n° 05 DAI 2 IC 054) a pu être ponctuellement atteinte ou dépassée en sortie du décanteur avant 2010. Ce point pourra faire l'objet d'une vigilance particulière afin de suivre l'efficacité du système de traitement dans la configuration projetée (arrêt d'une partie de l'activité de stockage d'hydrocarbures).

Eaux usées

Les eaux sanitaires sont collectées par le réseau d'assainissement communal.

Eaux industrielles

Les eaux industrielles correspondent aux eaux utilisées pour les activités suivantes :

- nettoyage des cuves ;
- lavage des sols et des camions ;
- nettoyage de la tuyauterie ;
- alimentation de la chaudière ;
- exercices incendie.

L'exploitant estime la quantité d'eau industrielle générée sur le site à 500 m³ par an (300 m³ issues de la chaudière à vapeur et 200 m³ issues du lavage des sols et des exercices incendie notamment).

Consommations

L'alimentation du site en eau est entièrement assurée par le réseau d'eau potable public (hors eau d'extinction en cas d'incendie). La quantité d'eau utilisée est estimée à environ 110 m³/an pour les besoins sanitaires et environ 300 m³/an pour les besoins industriels.

La consommation totale en eau de l'entreprise était pour l'année 2007 d'environ 360 m³.

2.3.2 Air

Les émissions représentatives de gaz nocifs ou polluants peuvent provenir des stockages d'hydrocarbures et des appareils et véhicules à combustion d'hydrocarbures (chaudière, trafic routier, trafic fluvial).

D'après sa fiche de données de sécurité, la solution liquide azotée est stable à température ambiante. Les émissions dans l'atmosphère dues à son stockage sont donc négligeables.

* Stockage d'hydrocarbures

Les émissions de composés organiques volatils (COV) dans l'atmosphère issus des stockages d'hydrocarbures sur la plateforme de la société EPHS ont été estimées à 0,408 tonnes/an.

* Chaudière et groupe électrogène

La société EPHS utilise une chaudière fonctionnant au fuel pour dégazer les cuves de stockage d'hydrocarbures à l'aide de vapeur à haute pression (jusqu'à 9 bars), avant leur entretien. La hauteur de la cheminée de la chaudière est de 20 m. La chaudière ne fonctionne qu'environ 130 heures par an.

Le site comporte également un groupe électrogène de secours fonctionnant au fuel. Le groupe électrogène est utilisé environ 13 heures par an pour une consommation de l'ordre de 1 300 litres.

Le faible temps d'utilisation de ces équipements limite les émissions en gaz nocifs ou polluants (poussières, SO₂ et Nox notamment).

* Trafic routier

Les émissions liées au trafic routier sont majoritairement dues aux rotations des camions de transport d'hydrocarbures et de solution azotée. Le trafic a été estimé à 49 camions par jour en moyenne sur l'année.

D'après les éléments apportés par le dossier, l'impact du projet sur la qualité de l'air sera globalement limité.

2.3.3 Déchets

La production de déchets dangereux par l'activité de la société EPHS est limitée.

Les principaux déchets produits sur le site sont assimilables aux déchets ménagers (bureaux et habitation de gardiennage). Ils sont triés puis récupérés par les services de la communauté de communes de La Rochette.

Les déchets spéciaux rencontrés dans le cadre de l'activité de la société EPHS sont :

- les déchets métalliques issus du remplacement de matériels ;
- les boues du dispositif de traitement des eaux pluviales (0,5 et 2 t/an) ;

- les huiles hydrauliques usagées issues de vidanges et d'entretiens des machines ;
- les chiffons souillés.

Ces déchets sont repris par des sociétés spécialisés pour traitement (boues) ou valorisation.

2.3.4 Sol et sous-sol

Il n'est pas prévu de prélèvement dans les eaux souterraines pour le fonctionnement des activités projetées.

Les impacts sont liés aux altérations potentielles du sous-sol et des nappes souterraines. Ces altérations potentielles peuvent provenir des mêmes causes que celles décrites dans le paragraphe relatif aux eaux superficielles. Ces causes peuvent provoquer :

- une infiltration dans le sol de produits polluants et une contamination de la nappe ;
- une contamination de la nappe de la Seine, qui alimente la nappe sous-jacente.

L'exploitant indique dans son dossier que les piézomètres existant sur le site n'ont pas une profondeur suffisante pour suivre efficacement la nappe. En particulier, les mesures effectuées ne caractérisent pas correctement la nappe en amont (piézomètre régulièrement à sec).

L'exploitant s'engage ainsi à réaliser trois nouveaux piézomètres, localisés à proximité des piézomètres actuels (qui seront rebouchés).

A noter que même si le suivi de la qualité des eaux souterraine n'a pu être réalisé efficacement compte tenu de difficultés rencontrés avec les piézomètres actuels, des teneurs en « hydrocarbures totaux » supérieures à 1 mg/l ont pu être régulièrement observées au droit du site (sans pouvoir corrélérer avec l'amont). Ce point pourra faire l'objet d'une vigilance particulière après implantation des nouveaux piézomètres par l'exploitant.

2.3.5 Trafic routier

Le site de la société EPHS est en activité du lundi au vendredi de 7h00 à 12h et de 13h30 à 17h00. La desserte routière locale de la plateforme s'effectue :

- soit par le chemin de halage de la Seine qui relie le site à la rocade de Melun pour se diriger ensuite vers les directions Nord, Ouest ou Est ;
- soit par l'avenue de la Seine, pour rejoindre la route départementale 606 qui relie Melun au Nord ou Fontainebleau au Sud.

Le trafic routier maximum (entrées et sorties) sera de 4 camions par jour pour les hydrocarbures et de 45 camions par jour pour la solution liquide azotée. Pour les entrées, le transport fluvial sera privilégié (à 80% pour les apports d'hydrocarbures et à 90% pour les apports de solution liquide azotée).

Avec les volumes annuels expédiés lorsque le site était SEVESO seuil haut, le site effectuait environ 9 600 rotations camions, soit environ 44 camions/jour en moyenne.

Avec le trafic amené par les expéditions de solutions azotée notamment, le trafic sera donc légèrement supérieur au trafic engendré par son ancienne activité (+11%).

2.3.6 Bruit

Les sources sonores identifiées par l'exploitant dans son dossier sont la chaufferie, le compresseur, le groupe électrogène, la pomperie, les postes de chargement et la circulation des véhicules.

Des relevés acoustiques a été réalisé en limite de propriété en novembre 2008, le fonctionnement du site était toutefois dans une configuration similaire à la situation projetée :

Niveaux énergétiques équivalents (LAeq)	Limite Ouest	Limite Sud	Limite Est
Période diurne, site en activité	46,1	42,3	46,4
Période diurne, site sans activité	45,9	44,6	46,8
Période nocturne	39,3	32,5	33,3

La comparaison des mesures entre le site en activité et le site sans activité a permis à l'exploitant de conclure que l'activité n'était pas génératrice de nuisances sonores.

Le projet de stockage de solution azotée n'a par ailleurs pas d'impact sonore particulier (à l'exception du bruit lié au trafic et à son augmentation), les process d'acheminement, de pompage et de stockage n'étant pas modifiés par rapport à l'activité existante.

A noter par ailleurs que les remblais situés au Nord et à l'Ouest du site forment une barrière acoustique vis-à-vis des habitations situées dans ces directions.

Vibrations

Les vibrations peuvent provenir des installations (chaudière, pompes) et de la circulation des poids lourds (camions citerne). Les vibrations générées par le site sont globalement faibles.

2.2.7 Santé

Le risque sanitaire est essentiellement lié aux émissions de composés organiques volatils (COV) dans l'atmosphère issus des stockages d'hydrocarbures.

L'évolution récente de l'activité de la plateforme EPHS a permis de diminuer notablement le dégagement de COV dans l'atmosphère lié au stockage d'hydrocarbures.

L'exploitant a de plus réalisé une évaluation des risques sanitaires considérant l'activité projetée, en se basant notamment sur les préconisations de la circulaire DGS n°2001/185 du 11 avril 2001.

Les émissions ont été estimées à 0,408 tonnes par an. L'exploitant conclut à un risque acceptable pour les entreprises riveraines ainsi que les habitations les plus proches.

2.2.8 Emissions lumineuses

Pour des raisons de sécurité à la fois vis-à-vis des opérations effectuées sur le site et vis-à-vis de la sécurité des installations, le site est éclairé en permanence en période nocturne. Les éclairages sont cependant orientés vers l'intérieur du site.

2.2.9 Climat

Les principales sources de gaz à effet de serre seront liés au fonctionnement des appareils et véhicules à combustion d'hydrocarbures (chaudière, trafic routier, trafic fluvial).

L'entretien régulier des appareils et des véhicules utilisés par les transporteurs, l'arrêt des moteurs au cours des phases de chargement / déchargement, ainsi que l'approvisionnement majoritaire par la voie fluviale permettront de limiter les émissions.

2.2.10 Faune et flore et paysage

L'activité de la société EPHS sur la parcelle concernée par la demande d'autorisation est présente depuis plus de 50 ans (1958). Le projet ne prévoit ni construction ni aménagement particulier (changement d'affectation de produit dans des bacs déjà existants).

La plateforme de la société EPHS à une vocation industrielle et ne présente pas de milieux naturels. Le site est déconnecté des sites Natura 2000 recensés.

Le site de la société EPHS est uniquement visible aux abords immédiats, depuis la Seine et depuis les voies routières bordant la plateforme.

La partie supérieure des bacs est ponctuellement visible en rive droite de la Seine (RD39) et légèrement depuis certaines habitations perchées sur les coteaux des communes de Livry-sur-Seine et de Vaux-le-Pénil.

L'exploitant indique en conséquence que les impacts induits par le fonctionnement normal du site ou un fonctionnement dégradé n'auront pas de conséquence sur les sites Natura 2000 et plus généralement sur la faune, la flore et le paysage.

2.2.11 Travaux

Le projet de stockage de solution liquide azotée de la société EPHS ne nécessite pas la réalisation de travaux de terrassement ni d'aménagement.

La solution liquide azotée est plus dense que les produits pétroliers (1,2 contre 0.8 environ), l'exploitant indique toutefois que la résistance des bacs compense cette surcharge.

2.4 Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Afin de limiter les inconvénients du projet, les principales mesures prises par l'exploitant sont les suivantes :

- site aménagé de façon à pouvoir collecter la totalité des eaux pluviales (eaux de toitures, cour imperméabilisée et rétentions imperméables des réservoirs) ;
- eaux pluviales et industrielles de la plateforme dirigées vers un décanteur / déshuileur / débourbeur avant rejet dans le réseau communal des eaux pluviales (puis le Seine), le système dispose de vannes de sectionnement fermées en position normale ;
- détection d'une pollution éventuelle aux hydrocarbures (par la mise en place de détecteurs en rétention et en sortie du système de traitement) ;
- détection d'une pollution éventuelle aux nitrates (par la mise en place de sondes permettant d'identifier la fuite de solution azotée, dans un regard de la rétention et en sortie du système de traitement) ;
- suivi qualitatif de la nappe alluviale en amont et en aval du projet avec la mise en place de 3 nouveaux piézomètres (1 en amont et 2 en aval) ;
- approvisionnement majoritaire par la voie fluviale (réduction du trafic, des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation énergétique).

Avis sur l'étude d'impact :

La description de l'état initial du site comprend les informations appropriées afin de situer le projet dans son contexte.

Par rapport aux enjeux présentés, le dossier présente une analyse correcte des impacts du projet sur les différentes composantes environnementales. Les impacts sont identifiés et traités. Il prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement

Au vu des impacts réels ou potentiels identifiés, l'étude présente les mesures pour supprimer, réduire et compenser les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et des effets potentiels du projet.

3. Étude des dangers

3.1 Méthodologie

Les méthodes retenues pour analyser les phénomènes dangereux et dimensionner les effets sont justifiées dans l'étude de dangers.

L'exploitant procède à une analyse des risques en procédant à une analyse des situations dangereuses identifiées au travers de la caractérisation des potentiels de dangers et de l'analyse du retour d'expérience (ces situations dangereuses correspondent à des phénomènes dangereux).

Une analyse préliminaire des risques est tout d'abord réalisée en analysant les situations dangereuses identifiées au travers de la caractérisation des potentiels de dangers et l'analyse du retour d'expérience. Une cotation en probabilité, gravité et cinétique est réalisée pour l'ensemble de ces situations dangereuses.

Les échelles utilisées sont issues de l'arrêté du 29 septembre 2005 *relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.*

L'exploitant procède ensuite à une analyse détaillée des risques pour les scénarios majeurs retenus du fait de leur criticité. Cette analyse est réalisée sous forme de nœuds-papillons sur lesquels les mesures de maîtrise des risques sont positionnées.

Une nouvelle cotation est réalisée par l'exploitant après modélisation des effets des scénarios retenus en plaçant les différentes situations dangereuses dans une grille de criticité telle que celle définie en annexe de l'arrêté du 10 mai 2000.

3.2 Identification et caractérisation des potentiels de dangers et de leurs conséquences

3.2.1 Potentiel de dangers

Les potentiels de dangers d'origine interne et externe de l'établissement ont été identifiés par l'exploitant. L'identification potentiels de dangers a globalement été réalisée sur la base d'analyses liées :

- à la nature des produits stockés ;
- aux activités (opérations de transfert des produits notamment) ;
- aux pertes d'utilités ;
- aux phases transitoires ;
- aux événements externes (risques naturels et non naturels).

Les principaux risques liés aux activités de la société EPHS ne sont pas issus du projet de stockage de solution liquide azotée mais de l'activité existante de stockage d'hydrocarbures.

La recherche des phénomènes dangereux susceptibles de se produire a été renforcée par une analyse de l'accidentologie sur des installations similaires.

Les scénarios retenus pour l'analyse détaillée des risques et la modélisation des conséquences sont :

- incendie dans les bâtiments ;
- incendie au niveau des installations de distribution d'hydrocarbures ;

- fuite d'hydrocarbures ou de solution liquide azotée lors d'un chargement ou d'un déchargement d'un bateau ;
- incendie d'un bac d'hydrocarbures ;
- incendie de la rétention des bacs d'hydrocarbures ;
- explosion d'un bac d'hydrocarbures ;
- boil over¹ en couche mince d'un bac d'hydrocarbures.

Enfin, en cas d'élévation de température importante de la solution liquide azotée (>150 °C), un risque toxique par dégagement d'ammoniac a été identifié. L'exploitant a toutefois exclu ce scénario considérant sa probabilité d'apparition comme hautement improbable : il est précisé que la solution liquide azotée ne parviendrait pas au stade de décomposition en cas d'incendie à proximité d'un bac de stockage compte tenu du temps nécessaire pour parvenir à l'ébullition, pour évaporer l'eau présente dans la solution liquide azotée et des moyens de protection incendie présents sur le site.

3.1.2 Matérialisation des conséquences

L'exploitant a identifié les scénarios d'accident les plus critiques susceptibles de se produire compte tenu des potentiels de dangers identifiés et en a dimensionné les effets.

Les modélisations mettent en évidence que des zones d'effets thermiques ou de surpression ne restent pas totalement confinées à l'intérieur des limites de propriété de l'établissement. et sont susceptibles d'impacter les voiries ainsi que la sous station SNCF.

Les périmètres d'effets atteignent les voiries situées à l'Ouest et au Sud de l'établissement (avenue de la Seine) ainsi que la Sous station SNCF située à l'Ouest du site. Aucune habitation ou ERP n'est susceptible d'être affecté en cas d'occurrence d'un accident étudié par l'exploitant dans son dossier.

L'exploitant a par ailleurs étudié les risques toxiques liés à la toxicité des fumées. Selon les modélisations réalisées par l'exploitant dans son dossier, le seuil des effets irréversibles pour le monoxyde de carbone n'est pas susceptible d'être atteint en cas d'incendie.

Les distances d'effets liés au projet sont considérablement réduites par rapport aux activités historiques du site, notamment du fait de l'abandon du fioul lourd.

3.3 Réduction du risque

L'exploitant a présenté dans son dossier les mesures prévues de prévention et de protection permettant de réduire la probabilité d'occurrence des phénomènes dangereux et de limiter les distances d'effets des phénomènes dangereux.

L'exploitant a par ailleurs confirmé l'abandon du stockage du fioul lourd, ce qui représente la principale mesure de réduction du risque à la source présentée par le demandeur.

Le dossier comporte, pour chaque phénomène, une cotation en probabilité, gravité et cinétique tenant compte des mesures de maîtrise des risques mises en place. Le niveau de justification apparaît suffisamment développé au regard des enjeux.

¹ Les hydrocarbures stockés sur la plateforme de la société EPHS seront exclusivement du gazole et du fioul domestique, un phénomène de boil over "en couche mince" est possible et a été étudié alors que le phénomène boil over classique est exclu.

Principales mesures prises

Les principales mesures prises vis-à-vis du risque incendie sont :

- l'aménagement de l'espace de stockage en sous-cuvettes permettant de réduire la surface en feu et d'éviter sa propagation ;
- la protection par arrosage au moyen de couronnes, rideaux et canons de protection ;
- le rideau d'eau, placé en pourtour du site, afin de protéger la voie de circulation et les lignes SNCF ;
- les canons placés en position fixe qui servent aussi à la protection du poste de transformation, des bureaux, des postes de chargement et de la pomperie ;
- la mise à disposition de moyens incendie permettant de limiter l'intensité du feu dans le cadre de la temporisation (déversoirs mousse).

Les principales mesures prises vis-à-vis du risque de boil-over sont :

- procédures de soutirage des pieds d'eau dans les bacs d'hydrocarbures ;
- installations de défense incendie (voir ci-avant).

Les principales mesures prises vis-à-vis du risque d'explosion d'un bac sont :

- installations de défense incendie (voir ci-avant) ;
- consignes en cas de travaux et d'intervention d'entreprises extérieures sur les bacs (avec détection LIE) ;
- installations de protection foudre ;
- frangibilité des bacs.

Les principales mesures prises vis-à-vis du risque de pollution sont :

- alarmes de niveau haut et de niveau très haut sur l'ensemble des bacs de stockage ;
- rétentions au niveau des bacs de stockage et de la cour au système de traitement des eaux pluviales qui est "normalement" fermé ;
- détecteurs d'hydrocarbures en rétention et en sortie du décanteur ;
- sondes captrices de conductivité pour détecter toute fuite de solution azotée dans la rétention et dans le décanteur (projet) ;
- bac 22 maintenu vide (ou capacité équivalente) pour une récupération des éventuels déversements accidentels ;
- Vannes ¼ de tour et clapets anti-retour sur les canalisations du quai fluvial.

Avis sur l'étude des dangers :

La méthodologie d'analyse des risques employée est satisfaisante et le détail apporté à l'étude est proportionné aux enjeux.

Les potentiels de dangers des installations, sont identifiés et caractérisés. Le retour d'expérience lié aux accidents sur le site et sur d'autres sites comparables ont été recensés.

Les scénarios retenus sont cohérents avec les potentiels de dangers du site et représentatifs des dangers de l'établissement. Le scénario d'explosion au poste de dépotage des camions citernes aurait pu toutefois être étudié (ou son exclusion justifiée).

Concernant la caractérisation de la gravité des conséquences, les valeurs élevées de trafic recensées dans le cadre de l'état initial ont potentiellement conduit l'exploitant à surestimer la classe de gravité de certains scénarios.

L'exploitant expose de manière satisfaisante les mesures de réduction du risque agissant en prévention et ou en protection.

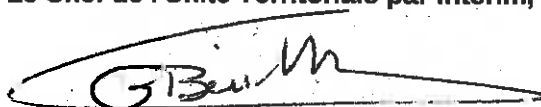
4. Conclusion

Au vu de l'analyse menée par le pétitionnaire dans son dossier de demande d'autorisation d'exploiter (étude d'impact et étude de dangers), l'autorité environnementale considère que :

- l'examen des effets du projet sur l'environnement (étude d'impact et étude de dangers),
- la justification du projet quant à la prise en compte des objectifs de protection de l'environnement,
- la définition des mesures de suppression et de réduction des incidences du projet sur l'environnement,

sont représentatifs du projet et en relation avec l'importance des risques engendrés par le projet.

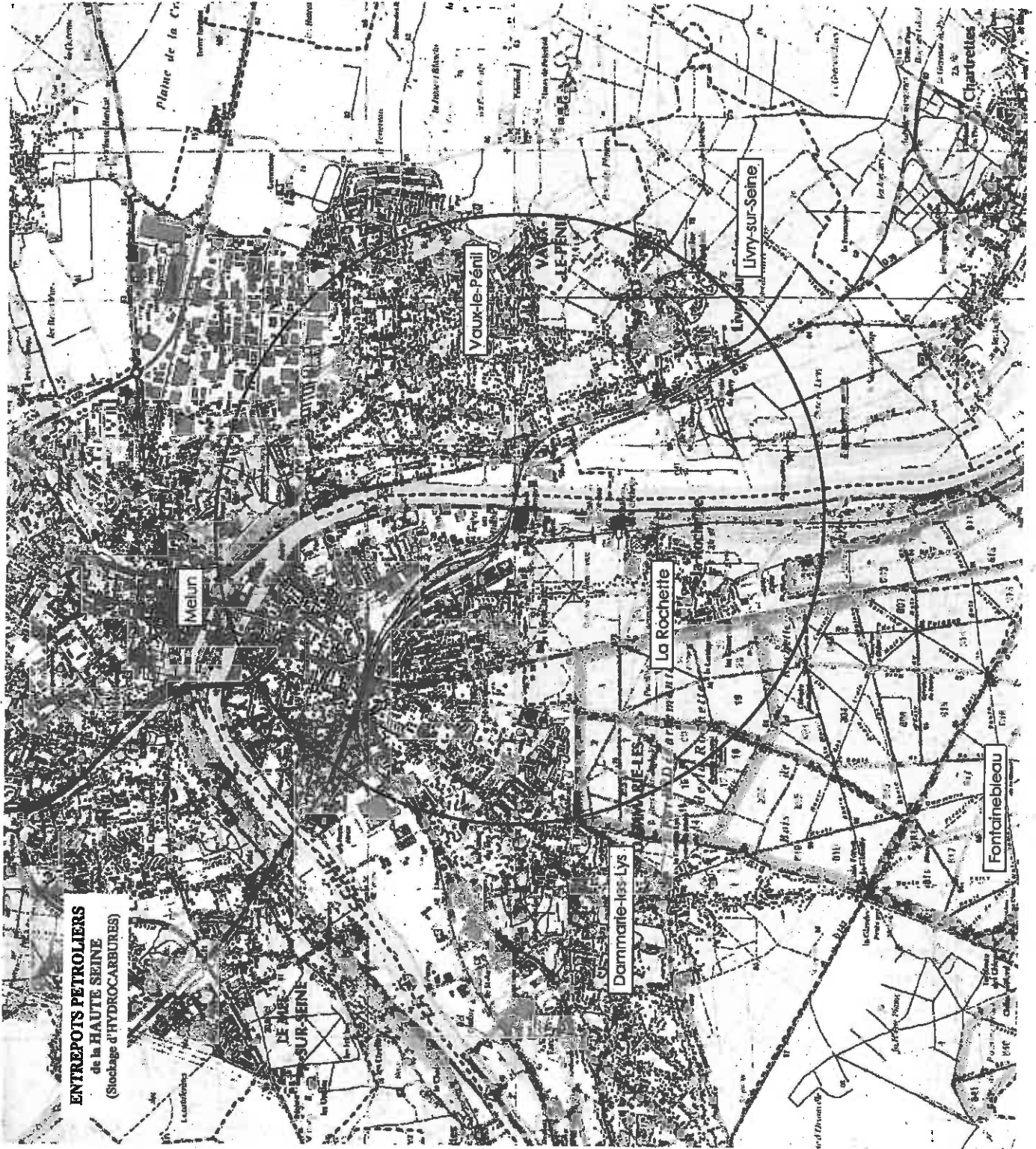
Le Préfet de région,
Pour le Préfet de région et par délégation,
Le Directeur empêché,
Le Chef de l'Unité Territoriale par intérim,



Guillaume BAILLY

CB

**CARTE DE LOCALISATION
ET RAYON D'AFFICHAGE**
-IGN 1725000-



- Emprise de la plateforme
- Rayon d'affichage de 2 km
- Limites communales
- Communes concernées par le rayon d'affichage

